Envoyé en préfecture le 28/03/2026
Reçu en préfecture le 28/03/2026
Publié le
ID : 022-200057826-20260320-20260334-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE ST BRIEUC
COMMUNE DE PLEMET

Date de Convocation : 16/03/2026

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 29
Votants : 29

N° d'ordre :
20260334

Objet :
Election du Maire

COMMUNE DE PLEMET
Délibération du Conseil Municipal

Séance du 20 mars 2026
L'an deux mille vingt-six,
Le 20 mars à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Plémet en séance publique, sous la présidence de M. LE VAILLANT Rémi, le plus âgé des membres du conseil municipal.

Présents : M. Philippe JOSSÉ, Mme Delphine BEUREL, M. Ronan FERNANDEZ, Mme Amandine DUBOIS, M. Rémi LE VAILLANT, Mme Vanessa GUYOT, M. Anthony ROCABOY, Mme Coraline BLANCHARD-GUYOMARD, M. Yann MARCADÉ, Mme Pascale THEBAULT, M. Sébastien ROUAULT, Mme Halima HOUMADI, M. Anthony LE TÉNO, Mme Gaëlle LE HELLOCO, M. Yannick LEVOYER, Mme Annie BERTHELOT, M. Jean-Guillaume DESANLIS, Mme Sylviane BRIEUX, M. Damien CHARLES, Mme Gwendoline RIBEIRO, M. Patrice RAULT, Mme Mélanie PIEDERRIÈRE-HERVÉ, M. Christophe CABARET-BARISIC, Mme Viviane DUROS, Mme Nolwenn LE MÉE, M. Patrick RIVARD, Mme Monique URIEN, Mme Nathalie CORNEC, M. Jean-Baptiste MARTIN.

Secrétaire de Séance :
M. Anthony ROCABOY

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7 ;
Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

M. Philippe JOSSÉ s'est porté candidat.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **0**

Nombre de votants (enveloppes déposées) : **29**

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : **0**

Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : **4**

Nombre de suffrages exprimés : **25**

Majorité absolue : **13**

M. Philippe JOSSÉ a obtenu vingt-cinq voix

Envoyé en préfecture le 28/03/2026
Reçu en préfecture le 28/03/2026
Publié le
ID : 022-200057826-20260320-20260334-DE

M. Philippe JOSSÉ ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

Le Maire :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire,	**Secrétaire de Séance**
M. Philippe JOSSÉ	**M. Anthony ROCABOY**